

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 30 (1916)

Heft: [1]: Livre commémoratif : publié à l'occasion du jubilé de la Société Suisse d'Héraldique = Festschrift zur Jubiläumsfeier der Schweizerischen Heraldischen Gesellschaft

Artikel: Autour du berceau de la Société Suisse d'Héraldique

Autor: Pury, Jean de

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-744633>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LIVRE COMMÉMORATIF

publié à l'occasion du jubilé de la Société Suisse d'Héraldique

FESTSCHRIFT

zur Jubiläumsfeier der Schweizerischen Heraldischen Gesellschaft

1891 - Neuchâtel - 1916

Formant aussi le N° 4 de l'année courante des Archives héraldiques suisses 1916

Auch als Heft 4 des laufenden Jahrganges des Schweiz. Archiv für Heraldik 1916

Autour du berceau de la Société suisse d'Héraldique,

par Jean de Pury.

Au moment où la Société suisse d'Héraldique se prépare à célébrer le 25^e anniversaire de sa naissance la rédaction des *Archives héraldiques* me demande de rappeler en quelques lignes les circonstances et les lieux qui virent venir au monde cet organisme frêle dont la naissance eut quelque chose de paradoxal, qui aurait dû, semble-t-il, apparaître partout ailleurs, et qui a cependant témoigné, dès ses premiers jours, d'une si belle et si vigoureuse vitalité.

Neuchâtel, aujourd'hui petite république très démocratique, avait été jusqu'en 1848 une petite monarchie dont les habitants se disaient et se croyaient sincèrement les très fidèles sujets de leurs princes. Mais ils étaient au fond très républicains, c'est-à-dire très égaux, très attachés à des coutumes immémoriales qui constituaient leur droit public et privé. Il y avait parmi eux des nobles et des bourgeois comme partout, des patriciens et des paysans, des riches et des pauvres, mais presque pas de privilèges. Les charges du gouvernement et les fonctions publiques étaient, en droit, accessibles à tous. Il est vrai que, en fait, certaines familles avaient un peu accaparé ces charges et ces fonctions, mais non pas en droit. Les anciennes familles féodales avaient disparu depuis des siècles et les nouvelles couches aristocratiques, issues du peuple, n'étaient formées que de *primi inter pares*. La noblesse ne formait pas un corps constitué; elle portait des armoiries, les bourgeois et les paysans en portaient aussi. Les uns comme les autres n'avaient que fort peu de notions héraldiques.

Les recueils d'armoiries neuchâteloises, compilés par quelques amateurs bien intentionnés au XVII^e et au XVIII^e siècle, de même que les blasons peints sur les panneaux de la noble compagnie des mousquetaires sont, à franchement parler, des monstres devant lesquelles l'héraldiste ne sait s'il doit sourire ou pleurer. Non, vraiment, le sol neuchâtelois ne semblait pas être la bonne terre où l'arbre de noble savoir trouverait à s'enraciner, à prospérer et à fleurir.

Et cependant le pays de Neuchâtel possédait un blason très antique et très noble et l'un des plus beaux qui soient: *d'or au pal de gueules chargé de trois chevrons d'argent*. Il l'avait renié dans une heure de passion et d'oubli.

C'est de ce blason qu'est sortie la Société suisse d'héraldique.

Il serait encore plus vrai de dire qu'elle est née du reniement de ce blason.

Ce blason proscrit était resté vivant parce qu'il était merveilleusement noble et beau. Il ne rappelait que d'anciens souvenirs de gloire et d'âpre lutte pour la liberté. Il vivait dans le cœur de tous ceux qui pensent que jamais un peuple ne devrait brûler le drapeau de ses pères.

Comme toute grande idée méconnue et meurtrée il a trouvé un apôtre pour le relever de ses cendres et le brandir devant le peuple oublieux ou indifférent.

C'est de ce geste qu'est née la Société suisse d'héraldique. En cet apôtre obscur, infirme, dont les jeunes générations ont à peine retenu le nom, elle salue, après un quart de siècle de vie et de prospérité grandissante, son fondateur effectif et son père légitime.

Cet anniversaire doit être très spécialement consacré à la mémoire de Maurice Tripet.

* * *

Ce n'est pas que Neuchâtel n'eût vu surgir, dans la seconde moitié du siècle écoulé, quelques héraldistes de mérite dont les travaux avaient ouvert la voie à la renaissance qui se préparait. Felix Bovet avait publié sous le titre d'*Armorial Neuchâtelois* les armoiries des souverains et des gouverneurs du pays telles qu'elles sont peintes dans la salle des Etats (1857). MM. de Mandrot et G. du Bois - de Pury avaient fait paraître peu d'années après (1864) l'*Armorial historique de Neuchâtel*, recueil d'armoiries des familles les plus notables du canton. — Puis M. Jean Grellet, avec la science et la méthode qui devaient donner tant d'autorité à ses travaux et une si belle notorité à son nom, venait de mettre la dernière main à ses *Tableaux généalogiques et héraldiques de la maison de Neuchâtel* (1888). Mais ces travaux s'adressaient aux historiens, aux érudits, aux curieux et aux amateurs de choses anciennes. Leurs auteurs ne visaient pas à remuer l'opinion et à créer en faveur de l'art héraldique un nouveau mouvement d'idées.

C'est en quoi l'œuvre de Maurice Tripet diffère essentiellement de la leur. Ils ont fait œuvre de savants, lui a fait œuvre de missionnaire et de vulgarisateur.

* * *

Il n'y a pas lieu de répéter ici ce qui a été dit déjà sur la vie et la courte carrière de Maurice Tripet (Archives héraldiques, 1894, p. 251-53, 265-72).

Né en 1863, atteint dès l'enfance d'une maladie organique qui le priva peu à peu de l'usage de ses jambes, licencié en droit de l'Académie de Neuchâtel en 1886, il fait paraître dès 1887 les « *Archives héraldiques et sigillographiques suisses* » auxquelles il voua jusqu'à sa mort le meilleur de son temps et autour

desquelles il réunit le groupe de collaborateurs et d'amis qui formèrent quelques années plus tard le noyau de la *Société suisse d'héraldique*.

Sa vocation d'héraldiste était née, au cours de ses années d'études, du regret douloureux et de l'indignation vibrante que lui causaient à lui, républicain et radical convaincu, la proscription par la République des armes antiques du pays neuchâtelois. En 1883 déjà il avait publié sur ce sujet, sous le titre : *Les armoiries de Neuchâtel* une brochure illustrée qui avait vivement attiré l'attention. Il poursuivit ce travail de restauration et de réhabilitation héraldique avec une patience que rien ne rebutait, par des publications nombreuses et par des démarches personnelles auprès des autorités cantonales et communales. Il eut ainsi la joie de voir si non l'Etat, du moins sa ville natale reprendre l'usage de ses armes anciennes abandonnées depuis quarante ans, de faire revivre les armoiries communales, de doter d'armes nouvelles les communes qui n'en possédaient pas et d'obtenir la consécration officielle de ces emblèmes par le Département cantonal de l'Intérieur.

Et pendant que du fond de la chambre où le clouait la maladie il poursuivait ainsi son œuvre persévérante et modeste, cette chambre devenait un petit sanctuaire où on ne parlait ni de politique ni de finances, ni de littérature, pas plus que de philosophie ou de religion. On y dissertait gravement de choses inutiles aux yeux du monde et de vanités que les gens pratiques méprisent.

Dans l'odeur des vieux papiers et la bonne fumée acre des bouts de Grandson s'élaborait le milieu organique où le germe pourrait être déposé et où il devait trouver la première nourriture nécessaire à sa vie. Alors une courte lettre insérée dans le numéro de Février 1890 des *Archives* apporta le germe.

«Par la création de votre journal et l'extension qu'il a prise, disait l'auteur, une base a été posée. Ne serait-il pas possible, maintenant, que ce journal devînt l'organe d'une société et le trait d'union entre ses membres ?

«Il n'y a sans doute pas de cantons où ne se trouveraient quelques héraldistes heureux de sortir ainsi de leur isolement.

«L'existence d'une Société d'Héraldique encouragerait les travaux, faciliterait les recherches, susciterait des découvertes. Il y aurait échange d'idées et de renseignements, des publications nouvelles pourraient être entreprises ...

«Mais il serait inutile d'en dire plus long aujourd'hui. C'est une nacelle que je mets à l'eau ; si un bon vent paraît souffler, nous aviserons, si vous le voulez bien, à la faire naviguer.»

Et l'esquif eut tout de suite le vent en poupe.



† Maurice Tripet, licencié en droit
1863—1894
Fondateur des Archives
héraldiques suisses

Plusieurs adhésions spontanées parvinrent à la rédaction dans le courant de l'année 1890 et un comité fondateur fut facilement constitué qui, réuni pour la première fois à Neuchâtel, le 13 Avril 1891, sous la présidence de son doyen M. Adolphe Gautier, de Genève, adopta les statuts peu modifiés dès lors et qui nous régissent encore et constitua son bureau définitif en appelant à la présidence M. Jean Grellet et en confiant les fonctions de secrétaire à Maurice Tripet.

Un appel accompagné de bulletins d'adhésion et du texte des statuts fut publié dans le numéro des *Archives* de Mai-Juin 1891.



Jean Grellet
Président de la Société suisse d'héraldique

En peu de semaines la nouvelle société se trouva compter 48 membres fondateurs dont 16 habitaient le canton de Neuchâtel, 13 les autres cantons de la Suisse romande, 14 la Suisse allemande et 5 l'étranger.

Aussitôt des relations furent nouées avec les sociétés similaires de divers pays et un actif échange de publications fut inauguré.

Enfin le 12 Octobre 1892 la société tenait à Neuchâtel sa première assemblée générale. Une trentaine de membres y prirent part. Nous sommes aujourd'hui plus de trois cents membres inscrits, mais nos assemblées annuelles ont rarement réuni un plus grand nombre de participants que cette première réunion de 1892.

* * *

Qu'y a-t-il à ajouter à cette brève chronique de nos origines? La naissance de la Société d'héraldique a été à tous égards ce que l'on a coutume d'appeler une «heureuse naissance». Nous n'avons pas eu de luttes à soutenir, ni d'obstacles à écarter. Aux époques mystiques on eût dit que les anges avaient protégé notre berceau. Dès le premier jour nous avons trouvé les appuis nécessaires, à Genève avec M. Gautier, à Berne avec M. de Mülinen, à Bâle avec M. Stückelberg, à St-Gall avec M. Gull, à Soleure avec M. de Vivis. Enfin et surtout, nous avons, dès la première heure, eu la bonne fortune rare de pouvoir donner à notre barque le pilote sûr et vigilant qui n'a pas cessé de la conduire jusqu'aujourd'hui avec un dévouement et un tact qui ne se sont pas démentis un seul instant. Par ses travaux, par ses relations, par sa vaste culture historique et par son caractère, M. Grellet donnait à la société naissante l'assiette et le crédit que sans lui elle n'eût pu acquérir qu'au prix de beaucoup de temps et

de beaucoup de peine. Il était un lien vivant entre la suisse alémanique et la suisse romande. Son autorité qui s'imposait n'a fait que grandir. L'unanimité avec laquelle il fut porté à la présidence s'est maintenue depuis 25 ans lors de chaque renouvellement du comité. Nous tenons à lui apporter ici l'hommage de l'affection et de la reconnaissance de tous ses collègues. Si l'on peut dire que sans Maurice Tripet la Société suisse d'héraldique n'aurait pas eu l'occasion de naître, il est certain aussi que sans M. Jean Grellet elle n'aurait pas grandi et prospéré comme elle a fait.

Nous avons aussi ce très grand avantage de n'avoir pas à créer et à lancer notre organe. Nous l'avons trouvé tout fait, soutenu déjà par une suffisamment nombreuse clientèle d'abonnés. La Société d'héraldique n'a pas fondé les *Archives héraldiques*, c'est l'inverse qui s'est produit. Maurice Tripet a créé les *Archives* et autour des *Archives* la société s'est formée comme par un phénomène de cristallisation. Puis, l'un aidant l'autre, la société à son tour a développé et perfectionné son organe.

* *

Quelle ne serait pas la joie de celui qui lançait bravement, en 1887, le premier numéro bien fruste et gauchement autographié de ce journal, s'il pouvait voir aujourd'hui l'allure qu'il a prise, la richesse de son texte, la beauté de ses illustrations, le nombre et la qualité de ses collaborateurs. Avec quel enthousiasme il assisterait à ce vingt-cinquième anniversaire de la société qui est bien littéralement issue de son travail et de l'élan généreux de son cœur! Comme il lui recommanderait aussi avec instance et avec émotion de ne pas oublier l'idée à laquelle elle doit sa naissance: travailler à ce que l'héraldique reste un art vivant, une langue comprise du peuple, un arbre enraciné en pleine terre et portant des fleurs et des fruits; non pas la plante morte dont on se borne à conserver et à étudier les restes dans le silence des musées et dans la poussière des archives!

Vingt-cinq années d'activité de notre société,

par Jean Grellet.

Dans les pages qui précèdent M. Jean de Pury a raconté gracieusement les origines de notre société et a rendu un juste tribut à la mémoire du courageux champion qui, en créant les *Archives héraldiques*, posa les fondements sur lesquels put s'élever notre édifice, mais M. de Pury a laissé subsister une regrettable lacune en ne mentionnant pas, qu'il est lui-même l'auteur de la lettre parue en février 1890 et de l'idée de la création d'une Société héraldique suisse. Il est donc notre père spirituel, ou si l'on veut le briquet qui en faisant jaillir la première étincelle a allumé le feu bientôt pétillant qui nous éclaire et nous réchauffe de ses rayons.